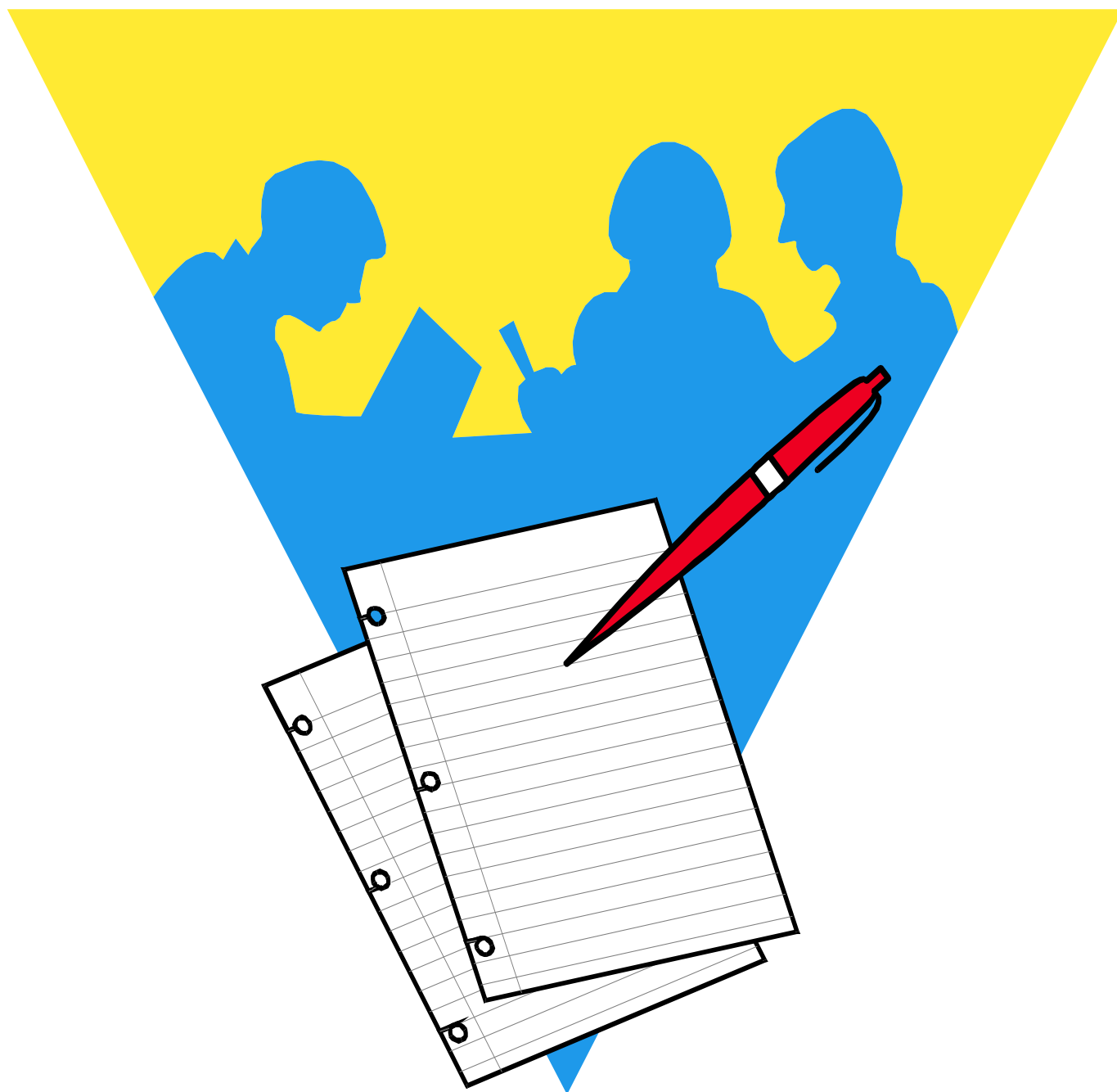


ENGAGEMENT RECIPROQUE



ENGAGEMENT RECIPROQUE

Convention Collective n° 2395 - Annexe n° 4 - Engagement réciproque

Les futurs employeurs et salarié peuvent se mettre d'accord sur le principe de la conclusion à un moment donné, d'un contrat de travail relatif à l'accueil d'un enfant.

MODÈLE D'ACCORD

Suite au contact pris ce jour : ____ / ____ / _____

Entre

Monsieur ou Madame (Nom et Prénom du ou des parents):

Adresse : _____

Téléphone(s): _____

Courriel : _____

Et

Monsieur ou Madame, Assistant(e) maternel(le), (Nom et Prénom):

Adresse:

Téléphone(s): _____

Courriel : _____

Pour l'accueil de l'enfant (Nom, Prénom et Date de naissance):

Il est convenu d'une promesse d'embauche avec signature de contrat à compter du :

____ / ____ / _____

sur les bases suivantes :

- Jours d'accueil prévus dans la semaine :

- Durée mensuelle de l'accueil:

-Tarif horaire brut:

- Rémunération brute mensuelle (modalités de calcul du salaire mensuel) :

Ce document vous engage. Si l'une des parties décide de ne pas donner suite à cet accord de principe, elle versera à l'autre une indemnité forfaitaire compensatrice calculée sur la base d'un demi-mois par rapport au temps d'accueil prévu.

Signature du futur employeur
(précédée de: Lu et approuvé)

Signature du futur salarié
(précédée de: Lu et approuvé)